



37 Rue René Cassin
BEZANNES
CS 30009
51726 REIMS CEDEX

LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU CŒUR DE LA MARNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2021

LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU CŒUR DE LA MARNE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

21, rue des Poissonniers – 51100 REIMS

N° SIREN : 377 903 976

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2021

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Les restaurants du cœur – Les Relais du Cœur de la Marne », relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 6b « *Changement de méthodes et présentation résultant de la première application du règlement ANC 2018-06* » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application du règlement ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 30 avril 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous *avons vérifié que les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER) :*

- sont décrites de manière appropriée dans les notes « 10 – Informations relatives au compte de résultat par origine et destination » et « 11 – Informations relatives au compte d'emploi des ressources collectées auprès du public » de l'annexe,
- sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06

et ont été correctement appliquées. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Bezannes, le 21 septembre 2021



Nathalie FÉNART



**LES RESTAURANTS DU CŒUR
LES RELAIS DU CŒUR**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
DE LA MARNE (AD51)**

COMPTES ANNUELS AU 30/04/2021

Date d'établissement des comptes : 27/07/21

Signatures

Président

FOUQUET YVES

Trésorier

BROUÏER Bénédicte

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021			EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	83 657.03	-69 541.71	14 115.32	11 867.72
Autres immobilisations corporelles	260 627.85	-166 017.90	94 609.95	89 515.87
Immobilisations corporelles en cours	7 338.57		7 338.57	
Avances et acomptes sur immobilisations				
Sous-total – Immobilisations corporelles	351 623.45	-235 559.61	116 063.84	101 383.59
Immobilisations financières				
Prêts				
Dépôts et cautionnements et autres immo.financières				
Sous-total – Immobilisations financières				
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISÉ	351 623.45	-235 559.61	116 063.84	101 383.59
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks	8 813.70		8 813.70	7 335.81
Créances clients (dont locataires)	460.92		460.92	
Autres créances	108 008.64		108 008.64	79 545.09
Valeurs mobilières de placement	1 185.87		1 185.87	1 185.87
Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisse)	80 448.74		80 448.74	91 983.96
Charges constatées d'avances	1 246.47		1 246.47	3 329.80
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	200 164.34		200 164.34	183 380.53
TOTAL GÉNÉRAL	551 787.79	-235 559.61	316 228.18	284 764.12

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
Fonds propres		
Fonds associatifs avec et sans droit de reprise		69 100.00
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise	13 200.00	
Réserves		
Report à nouveau	140 409.85	102 366.52
Excédent ou déficit de l'exercice	10 584.14	-5 445.56
Sous-total : Situation nette	164 193.99	166 020.96
Subventions d'investissement	33 638.79	
TOTAL I – FONDS PROPRES ET RÉSERVES	197 832.78	166 020.96
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations	0.00	
Fonds dédiés	47 714.20	
TOTAL II – FONDS DÉDIÉS	47 714.20	
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL III – PROVISIONS		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés		7 227.94
TOTAL III – FONDS DÉDIÉS		7 227.94
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts – cautionnements reçus)		
Compte-courant de l'Association Nationale		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 964.96	29 758.35
Dettes fiscales et sociales	24 720.23	24 535.62
Avances remboursables reçues du National		
Autres dettes	433.83	497.39
Sous-total des dettes	57 119.02	54 791.36
Produits constatés d'avance	13 562.18	56 723.86
TOTAL IV – DETTES	70 681.20	111 515.22
TOTAL GÉNÉRAL	316 228.18	284 764.12

3. COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises <i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de travaux et études		
Variation de stocks (en cours et produits finis)		
Prestations de services, produits des activités annexes et de gestion <i>dont parrainages</i>	775.53	776.73
Sous-total – Ventes de biens et services	775.53	776.73
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Concours publics	132 777.37	
Subventions d'exploitations	281 038.58	376 717.76
Sous-total	413 815.95	376 717.76
Ressources et Produits liés à la générosité du public		
Dons manuels non affectés	112 852.80	65 615.40
Dons manuels affectés	16 650.00	61 724.53
Produits des manifestations		
Mécénats		
Sous-total	129 502.80	127 339.93
Contributions financières		
Contributions reçues de l'Association Nationale	33 680.00	
Contributions reçues d'autres associations départementales		
Contributions reçues d'autres OSBL		
Sous-total	33 680.00	
Sous-total – Produits de tiers financeurs	576 998.75	504 057.69
Autres fonds privés		
Subventions reçues de l'Association Nationale		62 646.00
Contributions reçues d'autres associations départementales		
Autres fonds privé (mécénats d'entreprise, contributions reçues d'autres OSBL)		
Sous-total – Autres fonds privés		62 646.00
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	2 114.82	6 877.51
Utilisations des fonds dédiés	7 227.94	
Autres produits	37.66	
Produits divers de gestion		447.71
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	587 154.70	574 805.64

Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
Achats		
Achat pour missions sociales	35 706.27	36 959.21
Variation de stock		
Sous-total – Achats stockés	35 706.27	36 959.21
Autres achats et charges externes	206 889.55	234 886.88
Aides financières		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres aides financières		
Sous-total – Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	6 435.86	5 977.00
Autres	1 046.95	195.33
Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés	7 482.81	6 172.33
Charges de personnel		
Salaires et traitements	236 064.67	238 324.03
Charges sociales & autres charges de personnel	23 673.82	26 338.17
Sous-total – Charges de personnel	259 738.49	264 662.20
Autres Charges		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres charges		343.54
Sous-total – Autres charges		343.54
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	29 873.80	29 951.34
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Sous-total – Dotations aux amortissements et provisions	29 873.80	29 951.34
Reports en fonds dédiés	47 714.20	
Autres charges	640.22	
TOTAL II – CHARGES D'EXPLOITATION	588 045.34	572 975.50
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-890.64	1 830.14
Produits financiers		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	241.89	473.32
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III – PRODUITS FINANCIERS	241.89	473.32
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV – CHARGES FINANCIÈRES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	241.89	473.32
3. RÉSULTAT COURANT (I – II + III - IV)	-648.75	2 303.46

Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 649.64	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Quote-Part des subventions d'investissement imputée au résultat de l'exercice	7 972.32	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V – PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 621.96	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	901.36	798.00
Charges exceptionnelles sur opération en capital	3 487.71	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI – CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 389.07	798.00
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	11 232.89	-798.00
Impôts sur les sociétés (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	603 018.55	575 278.96
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	592 434.41	573 773.50
SOLDE INTERMEDIAIRE	10 584.14	1 505.46
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		276.92
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		7 227.94
EXCÉDENT OU DÉFICIT	10 584.14	-5 445.56
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	1 092 352.30	
Prestations en nature	13 389.00	
Mécénats de compétence		
Bénévolat	944 978.00	
TOTAL	2 050 719.30	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	1 092 352.30	
Mise à disposition gratuite de biens	13 389.00	
Prestations en nature		
Personnel bénévole	944 978.00	
TOTAL	2 050 719.30	
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	<i>776 171.58</i>	<i>985 296.80</i>

4. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

a. Description de l'objet social

L'association départementale « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur » a pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

b. Nature et périmètre des missions sociales

L'Association Départementale de la Marne gère, anime et coordonne sur le terrain et sur tout le département :

- L'aide alimentaire.
- Les multiples activités qui contribuent à la réinsertion (emploi et aide administrative).
- Les activités de loisirs (départs en vacances, cinéma, ...).

c. Les moyens mis en œuvre

L'Association Départementale est une association loi 1901, d'intérêt général, autonome juridiquement mais liée à l'association nationale des Restaurant du Cœur par un contrat d'agrément qui définit ses obligations.

L'association nationale lui apporte en contrepartie un soutien technique, administratif et financier en termes d'approvisionnement en denrées alimentaires, de communication, de recherche de fonds, et de gouvernance.

L'Assemblée générale départementale est constituée des bénévoles du département. Elle élit un conseil d'administration, un bureau, un président.

Le modèle économique de l'association repose sur la vitalité et l'engagement des nombreux bénévoles, présents au quotidien au sein du siège et des centres répartis sur le département.

5. FAITS MAJEURS

La crise sanitaire du Covid-19 et les dispositifs de confinement qui ont été instaurés sur l'ensemble du territoire français pendant l'exercice 2020/2021 ont impacté les activités de l'association pour l'exercice clos le 30.04.2021 :

- Les activités incompatibles avec le dispositif de confinement et l'état d'urgence sanitaire ont été impactées à différents degrés. Il s'agit notamment des activités liées à l'insertion, des activités culturelles et de loisir, des actions de formation.

L'arrêt de certaines activités d'insertion au cours des périodes de confinement a nécessité le recours au chômage partiel pour une partie des effectifs en CDDI.

- L'association s'est mobilisée pour maintenir les activités essentielles dans le contexte de cette crise sanitaire, notamment pour ce qui concerne la distribution alimentaire. Le maintien de ces activités a pu engendrer des dépenses supplémentaires afin de s'adapter aux recommandations sanitaires en vigueur (dispositifs de protection tels les solutions hydro alcooliques, les masques, les plexiglass...). Ces dépenses n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation spécifique ce qui ne permet pas de les chiffrer.

6. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; à l'exception des impacts de la première application du règlement ANC n°2018-06 et modifié par le règlement ANC n°2020-08, explicités ci-après dans la rubrique changement de méthode et de présentation.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC n°2020-08 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation, entré en vigueur pour les Restaurants du Cœur à l'ouverture de l'exercice 01/05/20 – 30/04/21.

b. Changement de méthodes et présentation résultant de la première application du règlement ANC n°2018-06

Le règlement ANC n°2018-06 et modifié par le règlement ANC n°2020-08, procède à des suppressions et des reclassements de postes sur la face du bilan et du compte de résultat : La colonne N est présentée telle qu'elle est requise selon le nouveau règlement et la colonne N-1 telle qu'arrêtée et publiée selon le règlement CRC n°99-01. Ainsi un même poste pourra se retrouver positionné sur deux lignes différentes bien qu'ayant un libellé identique. Sur l'une des deux lignes, un chiffre sera positionné sur la colonne N-1 ; sur l'autre ligne, un autre chiffre sera positionné sur la colonne N.

Le traitement comptable des subventions d'investissement a lui aussi été modifié, se référer au paragraphe g-ii.

Concernant le CER et CROD, conformément aux dispositions transitoires précisées dans le nouveau règlement, seule la colonne de l'exercice 2020/2021 est présentée, l'association n'ayant pas été en mesure de retraiter le compte d'emploi annuel des ressources de l'exercice 2019/2020 établi selon le règlement comptable n°2008-12 du 7 mai 2008. Le CER de l'exercice 2019/2020 est annexé au paragraphe 22.

c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément au nouveau règlement comptable, les immobilisations reçues à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale. La valeur vénale est estimée à partir du montant qui pourrait être obtenu de la vente de cet actif dans les conditions normales du marché selon les meilleures informations disponibles. Ces biens immobilisés sont amortis selon les règles applicables aux biens de même nature acquis à titre onéreux.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algéco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

d. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

e. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

g. Subventions

Conformément au nouveau règlement comptable, le terme subvention est réservé aux ressources octroyées par une autorité publique ou administrative attribuée de manière facultative et faisant l'objet d'une décision discrétionnaire de cette autorité.

i. Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

ii. Subventions d'investissement

En application du nouveau référentiel comptable, les subventions d'investissement sont inscrites au compte « subventions d'équipement ». Lors de la mise en service du bien qu'elles financent, les subventions sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

En conséquence, les subventions d'investissements comptabilisées au Bilan des exercices précédents ont été retraitées pour répondre à la nouvelle réglementation. La contrepartie de ces retraitements a été imputée dans un compte de Report à nouveau spécial retraitements (compte 110100) et sera affecté lors du prochain exercice, soit au report à nouveau, soit dans un compte de Réserve, sur décision de la prochaine Assemblée générale.

h. Contributions financières

Le terme contribution financière désigne un soutien financier facultatif octroyé par une autre entité de droit privé à but non lucratif. Elle pourra financer une activité liée à l'exploitation ou à un projet d'investissement. Les contributions financières sont inscrites en résultat.

i. Mécénat

Les ressources issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, en l'absence de contrepartie et dans le cadre d'une convention, sont comptabilisées dans le compte de produit « Mécénats ». S'il n'existe pas de convention ces ressources sont comptabilisées dans le compte de produit « Don ».

S'il existe une contrepartie aux recettes issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, elles sont comptabilisées en partenariat au niveau des ventes de biens et services.

j. Les apports

Les aides financières reçues d'entités de droit privé, avec volonté du financeur de renforcer les fonds propres, sont comptabilisées en fonds propres avec ou sans droit de reprise selon les termes de la convention.

Les financements de l'Association Nationale reçus dans le cadre d'un investissement sont comptabilisés en Apport en fonds propres avec droit de reprise et font l'objet d'une convention spécifique à chaque acquisition.

Les subventions reçues de l'Association Nationale au cours des exercices antérieurs ont été reclassées dans le compte Apport sans droit de reprise.

k. Autres ressources

Avec l'aide de l'Association Nationale, l'association a été en mesure de valoriser les contributions volontaires en nature, qui sont inscrites au pied du compte de résultat et du CER et du CROD. Cette valorisation n'ayant pas été possible les années précédentes la colonne N-1 sera vide.

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un SMIC moyen pondéré sur l'exercice 2020-2021 (charges sociales incluses).

Les contributions en nature incluent les dons d'aliments et de produits d'hygiène reçus suivant les différents canaux de collecte (Collecte Nationale, ramasse, don etc.), les mises à disposition gratuites de locaux, de moyens techniques, de prestations ou de personnel via des mécénats de compétences, et ont été comptabilisées selon la méthode du coût évité.

7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2020/2021 s'élève à 5 411.00 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

9. AUTRES INFORMATIONS

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

10. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce nouveau tableau présente selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public (GP) et les produits non liés à la générosité du public (NGP).

Suite au changement de référentiel l'association n'a pas été en mesure techniquement de retraiter l'exercice antérieur aussi la colonne N-1 sera vide.

Le Compte de résultat par Origine et Destination est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 constitue un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.
- La colonne 2 du tableau a pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois.
- Les éléments de la colonne 2 sont repris en détail dans le Compte d'Emploi des Ressources (CER).

a. Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

b. Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont :

- les dons des particuliers ou d'entreprises
- des mécénats d'entreprises (les mécénats font l'objet d'une convention écrite).
- les produits des manifestations
- les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif.

c. Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles sont non affectés.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public.

Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), l'information en pied du CER n'est pas complétée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

11. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Conformément aux dispositions transitoires précisées dans le nouveau règlement, seule la colonne de l'exercice 2020/2021 est présentée, le compte d'emploi annuel des ressources de l'exercice 2019/2020 étant établi selon le règlement comptable n°2008-12 du 7 mai 2008.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée précédemment.

Le CER permet d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

Compte tenu des outils à la disposition de l'association à ce jour, il n'a pas été possible de retracer l'impact de la réforme sur le solde d'ouverture des fonds issus de la générosité du public.

12. Bilan Actif : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2020	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2021
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Structures légères (Algéco, Mobilhome)					
Rénovations, réhabilitations immobilières					
Agencements, installations, aménagements et autres immob.	150 673.20	897.11			151 570.31
Matériel de transport (transpalette...)	97 659.88	32 327.96	23 249.41		106 738.43
Matériel et mobilier (bureau et informatique)	6 170.23		3 851.12		2 319.11
Installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	76 178.91	7 478.12			83 657.03
Matériel de jardins et cheptel	8 369.10		8 369.10		
Matériel ateliers et cuisine					
Terrains et constructions en cours					
Rénovations, réhabilitations immobilière en cours					
Autres immobilisations en cours		7 338.57			7 338.57
Acompte sur immobilisations					
Immobilisations corporelles	339 051.32	48 041.76	35 469.63		351 623.45
Prêts					
Participations et créances rattachées à participations					
Dépôts et cautionnements versés					
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières					
Total	339 051.32	48 041.76	35 469.63		351 623.45

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2020	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2021
Amortissements des logiciels et autres Immob. Incorporelles					
Amortissements des immobilisations incorporelles					
Amortissements terrains, constructions et autres immobilisations corporelles					
Amortis./structures légères (Algéco, Mobilhome)					
Amortis./rénovations, réhabilitations immobilières					
Amortis./agencements, installations, aménagements divers et autres immob.	85 123.19	10 953.17			96 076.36
Amortis./matériel de transport (transpalette...)	74 639.98	13 224.10	20 078.02		67 786.06
Amortis./matériel et mobilier (bureau et informatique)	5 542.78	463.82	3 851.12		2 155.48
Amortis./installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	64 311.19	5 230.52			69 541.71
Amortis / matériel de jardins et cheptel	8 050.59	2.19	8 052.78		
Amortis/ matériel ateliers et cuisine					
Immobilisations corporelles	237 667.73	29 873.80	31 981.92		235 559.61
Total	237 667.73	29 873.80	31 981.92		235 559.61

13. Bilan Actif suite : STOCKS, CRÉANCES ET PRODUITS À RECEVOIR

Stocks (en €)	30/04/2021			30/04/2020
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette
Missions Sociales				
Total				

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés			
Créances Diverses			
Total			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)	460.92	460.92	
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)	100.00	100.00	
Autres créances (dont subventions)	116 722.34	116 722.34	
Total	117 283.26	117 283.26	
Total	117 283.26	117 283.26	

Produits et Subventions à recevoir (en €)	30/04/2021 Montant Brut
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	
Clients, locataires et comptes rattachés	460.92
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Etat & Collectivités Publiques	62 636.79
Association Nationale	35 000.00
Débiteurs et créditeurs divers	9 016.88
Total	107 114.59
<i>Dont subventions à recevoir</i>	<i>52 978.00</i>

14. Bilan Actif suite : VMP, DISPONIBILITÉS, CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Valeurs mobilières de placement (en €)	Valeur d'acquisition	Cours au 30/04/2021	Plus-Values latentes	Moins-Values latentes
SICAV	1 185.87	1 716.98	531.11	
Fonds Communs de Placement				
Total	1 185.87	1 716.98	531.11	

Disponibilités (en €)	30/04/2021 Montant Brut
Comptes sur livrets (livret A)	65 935.10
Comptes-courant	14 316.18
Caisse	197.46
Intérêts courus	
Total	80 448.74

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut	À moins d'1 an	À 1an et plus
Locations			
Maintenance	724.14	724.14	
Assurances			
Frais de télécommunications			
Énergie			
Emprunts et Intérêts sur emprunts			
Autres Charges	522.33	522.33	
Total	1 246.47	1 246.47	

15. Bilan Passif (suite) : FONDS PROPRES & FONDS DÉDIÉS

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Au 30/04/2020	Retraitement nouveau règlement	Affectation du Résultat		Augmentation		Diminution		Poste à poste	Montants au 30/04/2021
	Montant		Montant	Montant	dont GP*	Montant	dont GP*	Montant		
Fonds propres sans droit de reprise	69 100.00	-69 100.00								
Fonds Propres avec droit de reprise					13 200.00					13 200.00
Réserves										
Report à nouveau – Reprise subventions antérieures		43 488.89								43 488.89
Report à nouveau	102 366.52		-5 445.56							96 920.96
Résultat comptable de l'exercice	-5 445.56		5 445.56		10 584.14			0.00		10 584.14
Situation nette	166 020.96	-25 611.11	0.00		23 784.14		0.00	0.00	0.00	164 193.99
Subventions d'investissement		25 611.11			16 000.00		7 972.32			33 638.79
	166 020.96	0.00	0.00	0,00	39 784.14	0,00	7 972.32	0.00	0.00	197 832.78

*GP = Générosité du Public

b. Variation des Fonds dédiés

Détail des fonds dédiés par ressource d'origine (en €)	Fonds à engager 30/04/2020	Transfert nouveau règlement	Utilisation	Engagements	Fonds à engager 30/04/2021
			Total	Total	
Sur subventions de fonctionnement	5 466.59	-5 466.59			
<i>dont fonds en provenance de l'Association nationale</i>	<i>5 466.59</i>	<i>-5 466.59</i>			
Sur dons manuels affectés	532.86	-532.86			
Sur autres fonds privés	1 228.49	-1 228.49			
Sur subventions d'exploitation					
Sur contributions financières d'autres organismes		5 999.45	5 999.45	47 714.20	47 714.20
<i>dont fonds en provenance de l'Association nationale</i>		<i>5 466.59</i>			<i>6 160.68</i>
Sur ressources liées à la Générosité du public		1 228.49	1 228.49		
Total	7 227.94	0.00	7 227.94	47 714.20	47 714.20

16. Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2020	Dotations	Reprises	Provisions au 30/04/2021
Provisions pour risques et charges <i>(Litiges, Pénalités, Grosses réparations et autres)</i>				
Total (1)				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Financières				
Stock				
Compte Client				
Autres créances				
Total (2)				
Total Général (1+2)				

17. Bilan passif (suite) : DETTES**a. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice**

Dettes (en €)	Montant brut	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	31 964.96	31 964.96		
Personnel et comptes rattachés	15 884.95	15 884.95		
Dettes fiscales et sociales	8 835.28	8 835.28		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	433.83	433.83		
Produits perçus d'avance	13 562.18	13 562.18		
Total	70 681.20	70 681.20		

Charges à payer (en €)	30/04/2021 Montant Brut
Fournisseurs	17 002.18
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir	
Personnel et comptes rattachés	15 884.95
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 515.42
État & Collectivités Publiques	196.00
Débiteurs et créiteurs divers	412.00
Intérêts courus à payer	
Total	36 010.55

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	À 5 ans et plus
Subventions	11 889.03	11 889.03		
Loyers des bénéficiaires à percevoir	1 673.15	1 673.15		
Autres produits constatés d'avance				
Total	13 562.18	13 562.18		

18. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS**a. Engagements donnés****Tableau des engagements en crédit-bail**

(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Véhicules						
Mobiliers, matériels bureau & informatique						
Autres						
Total						

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	

b. Engagements reçus**Engagements reçus (liste non exhaustive)**

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	

Tableau des immobilisations en crédit-bail

(en €)	Cout d'entrée	Dotation aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulés	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Total				

19. DÉTAIL DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
Subventions d'investissement		
État	433.33	Données non disponibles
Région		
Département	5 072.88	
Communes	19 677.78	
Collectivités publiques	8 454.80	
Autres		
Total subventions d'investissement	33 638.79	
Subventions d'exploitation		
Fonds social européen (F.S.E.)		Données non disponibles
État & DDCSPP		
Région		
Département	77 281.58	
Communes et Communautés urbaines	150 951.00	
Autres collectivités	40 500.00	
Ministère de la Justice (T.G.I.)		
Fonds de solidarité logement (F.S.L.) et Fonds social (F.S.)		
Autres	12 306.00	
Total subvention d'exploitation	281 038.58	
Concours publics		
Concours publics sur contrats aidés	132 777.37	Données non disponibles
Allocations logements		
Total concours publics	132 777.37	

20. RÉSULTATS ANALYTIQUES**a. Répartition du résultat analytique de l'exercice**

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Contribution AN I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total Produits I+II+III	Total Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire	3 372.71	104 642.47	190 053.79	298 068.97	298 068.97	
Actions d'accompagnement en centre		877.61		877.61	877.61	
Logement et hébergement d'urgence						
Culturel, Loisir	-1 320.00	2 078.10	5 466.59	6 224.69	6 224.69	
Ateliers de Français, Aide aux devoirs						
Accompagnement et retour à l'emploi		19 344.63	243 300.27	262 644.90	262 644.90	
Frais de fonctionnement	31 627.29	2 223.99	586.78	34 438.06	23 853.92	10 584.14
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi						
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice						
Formation et animation du bénévolat		336.00	428.32	764.32	764.32	
Total	33 680.00	129 502.80	439 835.75	603 018.55	592 434.41	10 584.14

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0.00 €.

Concernant l'exercice 2019-2020, l'association n'a pas été en mesure de restituer le stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé selon le nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08

21. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021		EXERCICE CLOS LE 30/04/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	129 502.80	129 502.80		
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats				
Dons manuels non affectés	112 852.80	112 852.80		
Dons manuels affectés	16 650.00	16 650.00		
Legs, donations et assurances-vie				
Mécénats				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
Manifestations				
Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif				
Autres produits				
2- PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	52 471.86			
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	33 680.00			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	18 791.86			
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	413 815.95			
Union européenne				
État français				
Collectivités territoriales	268 732.58			
Autres subventions	12 306.00			
Concours publics	132 777.37			
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	7 227.94	1 228.49		
TOTAL DES PRODUITS	603 018.55	130 731.29		
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES	521 919.81	128 507.30		
1.1 Réalisées en France				
– Actions réalisées par l'organisme				
Distribution Alimentaire	257 568.97	104 642.47		
Actions d'Accompagnement en centre	877.61	877.61		
Logement et Hébergement d'Urgence				
Culture, Loisirs et Ateliers de Français & Aide aux devoirs	64.01	2 078.10		
Accompagnement Retour à l'Emploi	262 644.90	20 573.12		
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi				
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice				
Formation et animation du bénévolat	764.32	336.00		
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
– Actions réalisées par l'organisme				
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes				

Compte de Résultat par origine et destination - suite

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021		EXERCICE CLOS LE 30/04/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	22 800.40	2 223.99		
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES				
6- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	47 714.20	0.00		
TOTAL DES CHARGES	592 434.41	130 731.29		
EXCÉDENT ou DÉFICIT	10 584.14	0.00		

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021		EXERCICE CLOS LE 30/04/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	1 261 158.72	1 261 158.72		
Bénévolat	944 978.00	944 978.00		
Prestations en nature				
Mécénat de compétence				
Dons en nature	316 180.72	316 180.72		
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	776 945.04			
Prestations en nature	773.46			
Mécénat de compétence				
Dons en nature	776 171.58			
3- CONCOURS PUBLIQUES EN NATURE	12 615.54			
Prestations en nature	12 615.54			
Mécénat de compétence				
Dons en nature				
TOTAL DES PRODUITS	2 050 719.30	1 261 158.72		
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 027 812.30			
Réalisées en France	2 027 812.30			
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS				
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	22 907.00			
TOTAL DES CHARGES	2 050 719.30	1 261 158.72		

22. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020	RESSOURCES PAR ORIGINE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
1- MISSIONS SOCIALES	128 507.30		1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	129 502.80	
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
– Actions réalisées par l'organisme					
Distribution Alimentaire	104 642.47				
Actions d'Accompagnement en centre	877.61				
Logement et Hébergement d'Urgence			1.2 Dons, legs et mécénats		
Culture, Loisirs et Ateliers de Français & Aide aux devoirs	2 078.10		Dons manuels non affectés	112 852.80	
Accompagnement Retour à l'Emploi	20 573.12		Dons manuels affectés	16 650.00	
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi			Legs, donations et assurances-vie		
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice			Mécénats		
Formation et animation du bénévolat	336.00		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
– Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			Manifestations		
1.2 Réalisées à l'étranger			Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif		
– Actions réalisées par l'organisme			Autres Produits		
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 223.99				
TOTAL DES EMPLOIS	130 731.29		TOTAL DES RESSOURCES	129 502.80	
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2- REPRISES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			3- UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	1 228.49	
TOTAL	130 731.29		TOTAL	130 731.29	
			EXCEDENT OU DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0.00	
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	0.00	
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	0.00	
			Investissements ou désinvestissements nets financés par la générosité du public	Information non disponible actuellement	
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	0.00	

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès de public – suite

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
1- Contributions volontaires aux missions sociales	Répartition non disponible actuellement		1- Contributions volontaires liées à la générosité du Public	944 978.00	
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds			Mécénats de compétence		
3- Contributions volontaires au fonctionnement			Dons en nature	316 180.72	
TOTAL	1 261 158.72		TOTAL	1 261 158.72	

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	1 228.49	
+ Utilisation	1 228.49	
- Report		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		

23. PRÉSENTATION DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES DE L'EXERCICE 2019/2020

CER collecté auprès du public de l'exercice 2019/2020 selon le règlement du comité de la réglementation comptable n°2008-12 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des association et fondations modifiant le règlement du comité de la réglementation comptable n°99-01.

EMPLOIS	Emplois 2019/20 = Compte résultat (1)	Affectation par Emploi des ressources collectées auprès du public (3)	RESSOURCES	Ressources 2019/20 = Compte résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées (4)
(en €)			REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEE EN DEBUT D'EXERCICE		
1- Missions Sociales	542 449.46	124 213.58	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	127 339.93	127 339.93
Distribution Alimentaire	256 894.85	99 858.44	1.1 Dons et legs		
Actions d'Accompagnement en centre	1 339.46	1 339.46	Dons manuels non affectés	65 615.40	65 615.40
Logement et Hébergement d'Urgence			Dons manuels affectés	61 724.53	61 724.53
Culture, Loisirs et Ateliers de Français & Aide aux devoirs	22 861.49	3 438.08	Legs et autres libéralités non affectés		
Accompagnement Retour à l'Emploi	260 012.61	19 242.64	Legs et autres libéralités affectés		
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi			1.2 Autres produits liés à la générosité du public		
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice			Manifestations		
Formation et animation du bénévole	1 341.05	334.96	2- Autres fonds privés	62 646.00	
2- Frais de Recherche de fonds			3- Subventions	376 717.76	
Frais appel à la générosité du public			Union européenne		
3- Frais activité Enfoirés			Etat français		
			Collectivités territoriales	232 031.29	
4- Frais de fonctionnement	31 324.04	2 870.41	Autres	144 686.47	
			4- Autres produits	8 575.27	
			Produits de l'activité "Enfoirés"	8 575.27	
			Autres Produits	8 575.27	
		127 083.99			
I- TOTAL DES EEMPL EXERCICE INSCRITS AU CPT RESULTAT	573 773.50		I-TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE .INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	575 278.96	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS			II- REPRISES DE PROVISIONS		
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	7 227.94		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EX ANTERIEURS	276.92	
			IV- VARIATION DES FONDOS DEDIES DE LA GP.		-255.94
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE			IV- INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	5 445.56	
TOTAL GENERAL	581 001.44		TOTAL GENERAL	581 001.44	127 083.99
V- PART DES ACQUISITIONS IMMOS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCEE PAR LA GP					
VI NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOS FINANCEES PAR LA GP					
VII TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		127 083.99	VII- TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		127 083.99
			SOLDE DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEES AU COURS DE L'EXERCICE		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions Sociales					
Frais de recherche de fonds			Bénévolat		
Frais de fonctionnement et autres charges (3+4+II+III)			Dons en nature		
Total			Total		

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE LA MARNE (AD51)

24. ANNEXES

Bénévoles

Bénévoles	Nombre moyen au 30/04/2021	Nombre moyen au 30/04/2020
Bénévoles	407	509
Total	407	509

Effectifs salariés (en ETP)

Effectifs salariés en ETP	Nombre moyen au 30/04/2021	Nombre moyen au 30/04/2020
<i>Contrats Aidés :</i>		
Contrats aidés hors CDDI		
CDDI	8.98	8.56
<i>Sous- Total Contrat Aidés</i>	<i>8.98</i>	<i>8.56</i>
CDD/CDI	2.45	2.91
Total	11.43	11.47

Tonnage des dons locaux : alimentaires et produits d'hygiène et d'entretien

Nature	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Total
Denrées alimentaires (en tonnes)	67.52	70.25	60.00	197.77
Produits d'Hygiène et d'entretien (en tonnes)		1.20		1.20
Total	67.52	71.45	60.00	198.97

Rapprochements

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
592 434.41	592 434.41

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
603 018.55	603 018.55

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le trésorier de l'association

Le Commissaire aux comptes



FOUQUET YVES


